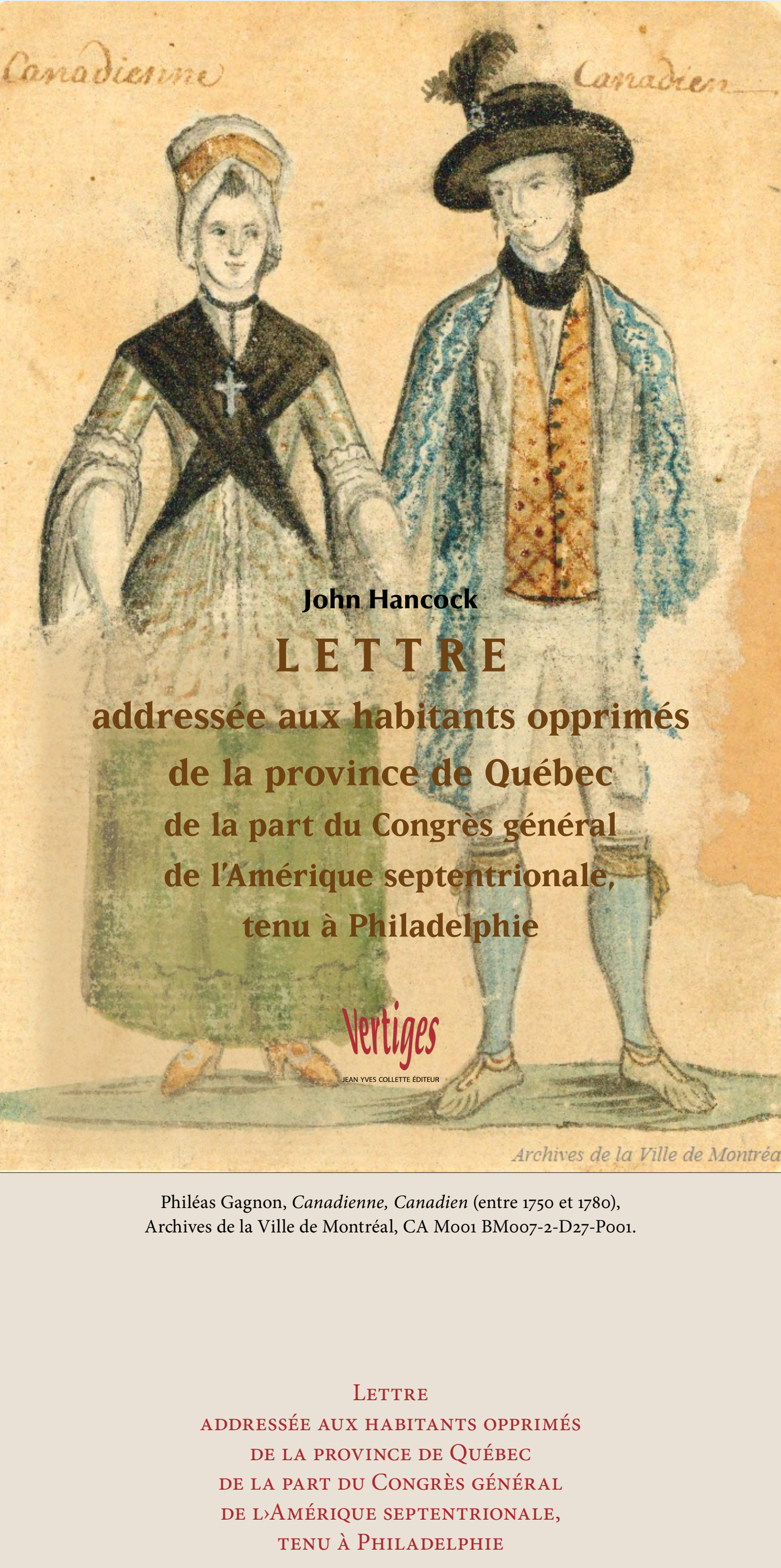




Philéas Gagnon, *Canadienne, Canadien* (entre 1750 et 1780), Archives de la Ville de Montréal, CA M001 BM007-2-D27-P001.

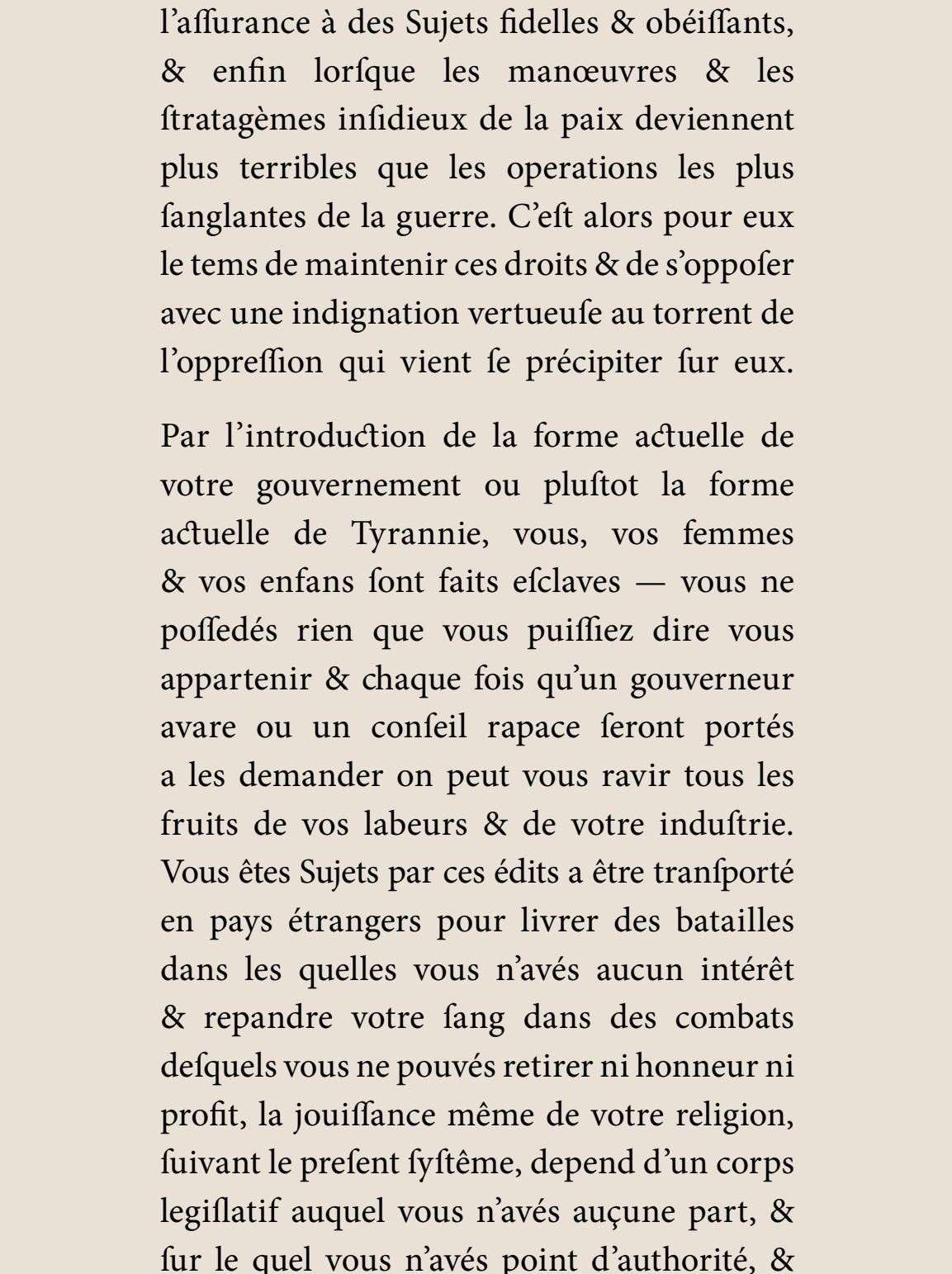
**LETTRE
adressée aux habitants opprimés
de la province de Québec
de la part du Congrès général
de l'Amérique septentrionale,
tenu à Philadelphie**

Nos Amis & Compatriotes,

LES DESSEINS formés par un Ministre arbitraire pour extirper la Liberté & les Droits de toute l'Amérique, nous ayant alarmés; un preffentiment du danger commun se joignant aux mouvements de l'humanité, fit que nous vous gageames par notre precedente Adresse a prêter votre attention a ce fujet de la derniere importance.

Depuis la conclusion de la derniere guerre nous vous avons considerés avec satisfaction comme fujets du même Prince que nous : & depuis le commencement du plan actuellement en execution pour subjuguier ce continent, nous n'avons vu en vous que nos compagnons de souffrance. — La Divine bonté d'un Createur indulgent nous ayant donné a tous un droit a la Liberté, & étant tous egalelement voüés a une ruine commune par les cruels edits d'une Adminiftraftion despotique, il nous a paru que le fort des Colonies Protestantes & Catholiques etoit étroitement lié ensemble & conséquemment nous vous invitames a vous unir avec nous dans la réfolution d'être libres et à rejeter avec dédain les fers de l'Efclavage, malgré l'artifice qu'on auroit employé pour les polir.

Nous devons nous affliger sincèrement avec vous de ce que le jour est arrivé, pendant le quel le Soleil ne peut eclaire de ses rayons un feul homme libre dans toute l'étendue de votre pays : Soyés affurés que votre dégradation si peu méritée a émeu de la pitié la plus sincere toutes vos sœurs les Colonies, et nous nous flattons que vous ne souffrirés jamais (en vous foumettant lâchement au joug que l'on veut vous imposer) que cette pitié foit fupplantee par le mépris.



L'ACTE DE QUÉBEC engendre du mécontentement dans les Treize colonies et contribue à la Révolution américaine. Le Congrès continental américain adressera néanmoins plusieurs lettres aux Canadiens les invitant à rester neutres et à envoyer des délégués à Philadelphie.

Lorsque l'on forme des attentats audacieux pour depouiller les hommes de ces droits qui leur ont été départis par l'Être Suprême, lorsque pour donner entrée au despotisme on fraye des routes au travers des pactes les plus solemnels, lorsque la foi que le gouvernement a engagée cesse de donner de l'affurance à des Sujets fidelles & obéissants, & enfin lorsque les manœuvres & les stratagèmes infidieux de la paix deviennent plus terribles que les operations les plus sanglantes de la guerre. C'est alors pour eux le tems de maintenir ces droits & de s'opposer avec une indignation vertueuse au torrent de l'oppression qui vient se précipiter sur eux.

Par l'introduction de la forme actuelle de votre gouvernement ou plustot la forme actuelle de Tyrannie, vous, vos femmes & vos enfans sont faits esclaves — vous ne possédés rien que vous puissiez dire vous appartenir & chaque fois qu'un gouverneur avare ou un confeit rapace feront portés a les demander on peut vous ravir tous les fruits de vos labeurs & de votre industrie. Vous êtes Sujets par ces édits à être transporté en pays étrangers pour livrer des batailles dans les quelles vous n'avez aucun intérêt & repandre votre sang dans des combats desquels vous ne pouvés retirer ni honneur ni profit, la jouissance même de votre religion, fuivant le present systême, depend d'un corps législatif auquel vous n'avez aucune part, & sur le quel vous n'avez point d'autorité, & vos prêtres sont exposés à être chassés, bannis, & ruinés, chaque fois que leurs richesses & leur possessions en fournira une temptacion suffisante : ils ne peuvent pas s'assurer qu'il y aura toujours un Prince vertueux sur le trône & si jamais un Souverain méchant & négligeant concurreit avec un ministre abandonné a vous depouiller des richesses & des forces de votre pays, il est impossible de concevoir jusqu'à quelle extrémité & quelle diversité de misère vous pourriés être réduits sous la forme de votre etablissement actuel.

Nous sommes informés qu'on vous a déjà requis de prodiguer vos vies dans un demêlé avec nous : Si vous vous soumettiés a votre nouvel etablissement en acquiesçant a cette demande & qu'une guerre s'alluma contre la France, vos biens et vos fils pourroient être envoyés pour perir dans des expeditions contre les possessions de cette nation dans les ifles de l'Amérique.

Il n'est pas a présumer que ces considerations ne feront d'aucun poids auprès de vous, ou que vous soyés si fort dénués de tout sentiment d'honneur — nous ne croirons jamais que la presente race de Canadiens auroit si fort dégénéré qu'elle ne possederait plus l'ardeur, le courage & la valeur, de leurs ancêtres; certainement vous ne permettrés pas que l'infamie & la disgrace d'une pusillanimité, pareille réjaillit sur vos têtes & que les conséquences qui l'en fuivroient retombaissent pour toujours sur celle de vos enfans.

Quant a nous nous sommes déterminés a vivre libres ou a mourir, et nous sommes résolus que la postérité n'aura jamais a nous reprocher d'avoir mis au monde une race d'esclaves.

Permettés que nous vous repétions encore une fois que nous sommes vos amis & non vos ennemis, & ne vous laiffés point en imposer par ceux qui peuvent tâcher de faire naître des animosités entre nous, — quant a la prise du fort & des ammunitions de Ticonderoga, de même que celle du fort de la pointe a la Chevelure, & des batimens armés sur le lac; elle a été dictée par cette grande loi, notre conservation propre, ces forts etoient destinés a nous nuire & à interrompre cette correspondance amicale & cette communication qui a subsisté jusqu'à présent entre votre colonie & les nôtres, nous souhaitons que cette affaire ne vous aye causé aucune inquietude & vous pouvés faire fonds sur les assurances que nous vous donnons que ces colonies ne pourfuivrons aucunes mesures quelconques que celles qui seront dictées par l'amitié & une attention pour notre sureté & notre intérêt reciproque.

Comme l'intérêt que nous prenons a votre prospérité nous donne un titre a votre amitié, nous présumons que vous ne voudriés point en nous faisant injure nous reduire a la triste nécessité de vous traiter en ennemis.

Nous conservons encore quelque esperance que vous vous joindrés a nous pour la defence de notre liberté mutuelle & il y a encore raison de croire que si nous nous joignons pour implorer l'attention de notre souverain aux oppressions inouies & injustes de ses fujets americains, il fera enfin détrompé & defendra a un ministre licentieux de continuer d'exercer désormais ses violences sur les ruines du genre humain.

Par Ordre du Congrès,
John Hancock, président.

John Singleton Copley (1738-1815), *John Hancock* (1765), collection du Museum of Fine Arts, Boston, États-Unis.

«JOHN HANCOCK (1737-1793) était un riche marchand et patriote américain, surtout connu comme le président du Second Congrès continental qui a signé la Déclaration d'indépendance avec une signature flamboyante, devenant ainsi synonyme de signature aux États-Unis, et fut le premier gouverneur du Massachusetts. Il a joué un rôle clé dans la Révolution américaine, héritant d'une fortune et s'engageant dans la politique pour défendre la liberté, avant d'être élu gouverneur.»

Source : Wikipédia.

*Lettre adressée aux habitants
opprimés de la province de Québec
de la part du Congrès général
de l'Amérique septentrionale,
tenu à Philadelphie,*

pamphlet signé par John Hancock
le 29 mai 1775.
a été publié par Fleury Mesplet,
à Philadelphie, États-Unis,
la même année.

ISBN : 978-2-89854-752-2
© Vertiges éditeur, 2025

Dépôt légal : BAnQ, quatrième trimestre 2025

– 2 753^e lecturriel –

Lecturiels
www.lecturiels.org